



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-45

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1- Installation des membres du Comité Syndical

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Coult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Jean-Robert POLLET, doyen d'âge

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOL (Epiiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsout), Gilles WECKMANN (Montsout), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPAR (Epiiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHE (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
1- Installation des membres du Comité Syndical

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 02 septembre 2020 à 9 heures, Monsieur Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du comité syndical, déclare que les membres du comité syndical du SIAH sont installés dans leurs fonctions.

CECI EXPOSE

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET, Doyen d'Âge,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5711-1, L.5211-1, L.5211-8, et L.2122-8,

Vu la convocation de Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente, par délégation du Président du SIAH, en date du 06 août 2020,

Considérant l'atteinte du quorum pour la tenue du comité syndical,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Constate** l'installation des membres du comité syndical du SIAH dans leurs fonctions
- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette installation.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Jean-Robert POLLET



Président de séance et doyen d'âge du Comité Syndical

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/20
Affichée le : 04/09/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



SP SARCELLES
Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES
COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-46

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Nomination du secrétaire de séance

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Coult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Jean-Robert POLLET, doyen d'âge

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsault), Gilles WECKMANN (Montsault), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPARD (Epiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHE (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
2 - Nomination du secrétaire de séance
EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à la réglementation et au règlement intérieur du Comité du SIAH¹, « au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme Martine BIDEL un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ». **Le Comité Syndical, sur proposition du Doyen d'Âge, nomme un secrétaire de séance.**

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET, Doyen d'Âge,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15,

Vu le règlement intérieur du SIAH,

Considérant la nécessité de nommer un secrétaire de séance,

Considérant la candidature de Madame Martine BIDEL,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Nomme** Martine BIDEL comme secrétaire de séance,
- 2- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette nomination.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Jean-Robert POLLET

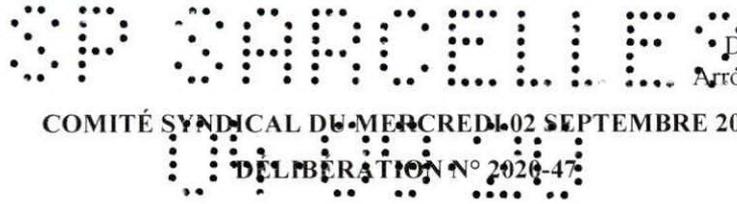


Président de séance et doyen d'âge du Comité Syndical

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/2020
Affichée le : 04/09/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

¹ Code Général des Collectivités Territoriales – Article L. 2121-15 et règlement intérieur du comité du SIAH – Article 13



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N° 2020-47

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3 – Approbation du vote par voie électronique en présentiel via l'utilisation de boîtiers pour l'élection du Président et de tous les Vice-Présidents

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Jean-Robert POLLET, doyen d'âge

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOU (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsoul), Gilles WECKMANN (Montsoul), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adéla GASPAR (Epiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHE (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

3 – Approbation du vote par voie électronique en présentiel via l'utilisation de boîtiers pour l'élection du Président et de tous les Vice-Présidents

Exposé des motifs

Les articles L. 5211-1, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2121-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent le vote au scrutin secret pour l'élection du Président et des Vice-Présidents.

Il n'y a pas de formalisme exigé sur les modalités pratiques du vote. Dès lors, le vote électronique peut être utilisé. Il est précisé que le règlement intérieur du Comité Syndical ne mentionne aucune disposition contraire à la mise en place du vote par voie électronique.

Le vote électronique par boîtier, simple d'utilisation, est paramétré en mode secret avec une incapacité pour quiconque, en cours de vote et après la clôture d'un vote, d'identifier le votant et l'objet de son vote. Ainsi, les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales tels que le secret du vote et la sincérité du scrutin sont garantis par le vote électronique.

Il est précisé que seul un délégué titulaire peut se présenter à l'élection du Président et des Vice-Présidents.

Un numéro sera affecté à chaque délégué titulaire, soit de 1 à 70 car il y a 70 délégués titulaires. Lorsque le délégué votera pour le Président et les Vice-Présidents, il saisira le numéro du délégué qu'il choisit, ce dernier pouvant ne pas s'être porté candidat. Il pourra aussi voter blanc (saisir 71), voter nul (saisir 72), s'abstenir ou refuser de voter.

Ceci exposé

Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Robert POLLET, Doyen d'âge du Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21,

Considérant la nécessité de faciliter les opérations de vote pour l'élection du Président et des Vice-Présidents,

Considérant la possibilité offerte par le vote électronique de préserver le caractère secret et la sincérité des scrutins.

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'utilisation des boîtiers de vote électronique en présentiel pour l'élection du Président et des Vice-Présidents,
- 2- **Précise** que le vote par le boîtier vaut émargement,
- 3- **Rappelle** que le boîtier de vote électronique permet de respecter le caractère secret et la sincérité des scrutins,
- 4- **Et autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tout document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARNOUVILLE, le mercredi 03 septembre 2020

Jean-Robert POLLET

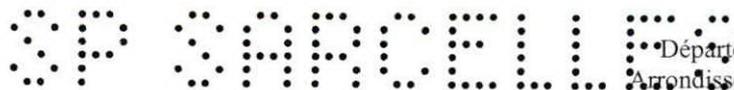
Président de séance et doyen d'âge du Comité Syndical

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/20

Affichée le : 04/09/2020

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-48
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4- Élection du/de la Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne.

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Jean-Robert POLLET, doyen d'âge

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOU (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villier-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsault), Gilles WECKMANN (Montsault), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPAS (Epiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHE (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

Exposé des motifs

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux syndicats mixtes, le Président du SIAH est l'organe exécutif du syndicat.

Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du SIAH.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau.

Il est le chef des services du SIAH et il le représente en justice.

L'élection du Président se fait par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Cela signifie que le Président, pour être élu, doit obtenir la majorité absolue (moitié des votes plus un) des suffrages exprimés. Il convient de noter que les suffrages exprimés excluent les votes blancs, nuls, les abstentions et les refus de voter.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le comité syndical désigne un assesseur : M. Ramzi ZINAOUI. Le doyen d'âge rappelle que l'assesseur officiera pour l'élection du Président, mais également pour l'élection de chaque Vice-Président.

Le doyen d'âge ayant appelé les candidatures à la fonction de Président. Ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Benoît JIMENEZ

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Le doyen d'âge a proclamé les résultats ci-dessous.

Premier tour :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 2

Bulletins blancs : 10

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 12

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 53

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 27

Nombre de suffrages pour Monsieur Benoît JIMENEZ : 53

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
4- Élection du/de la Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne.
CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Robert POLLET, Doyen d'âge du Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L.5211-8, L.5211-9, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2122-7-1,

Vu le Code électoral,

Vu les statuts du SIAH,

Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu le procès-verbal d'élection du/de la Président(e) et des Vice-Présidents,

Considérant les suffrages recueillis par Benoît JIMENEZ constituant la majorité absolue,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET :

1 - Proclame Benoît JIMENEZ élu en tant que Président du SIAH du Croult et du Petit Rosne ;

2 - Et autorise le Président de séance à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Jean-Robert POLLET

Président de séance et doyen d'âge du Comité Syndical

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 02/09/20

Affichée le : 09/09/2020

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



SARCELLES

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-49

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5- Détermination de la composition du bureau et fixation du nombre de Vice-Présidents

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOU (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMDALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt), Gilles WECKMANN (Montsourt), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

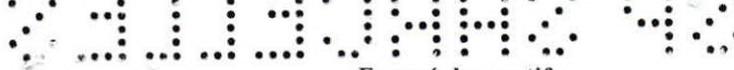
CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

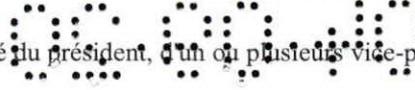
CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPAR (Epiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHÉ (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

5- Détermination de la composition du bureau et fixation du nombre de Vice-Présidents



Exposé des motifs



Le bureau du SIAH est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par le Comité syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % (soit 14 pour le SIAH), de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'article 8 des statuts du SIAH précise que le nombre de Vice-Présidents doit respecter la limite fixée par ces textes.

Pour information, actuellement, le nombre de Vice-Présidents est de dix.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 relatif à la composition du bureau des syndicats mixtes,

Vu les statuts du SIAH du Croult et du Petit Rosne,

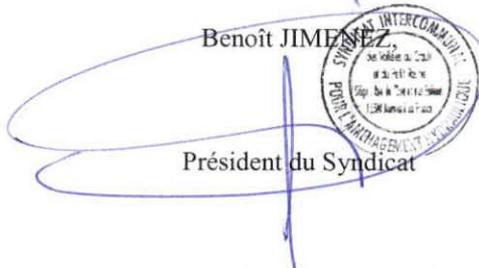
Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Considérant que l'assemblée délibérante dispose du droit de fixer librement le nombre de ses vice-présidents, dans la limite légale fixée par le code général des collectivités territoriales.

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- **Fixe** le nombre de Vice-Présidents du SIAH du Croult et du Petit Rosne à 12,
- **Et autorise** le président à signer tout acte relatif à la composition du Bureau.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît JIMENEZ,

Président du Syndicat



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/20
Affichée le : 04/09/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



SARCELLES

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-50

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6- Election du/de la premier(e) Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsout), Gilles WECKMANN (Montsout), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPAR (Epiiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHÉ (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

6- Election du/de la premier(e) Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Exposé des motifs

Le Président étant élu, il s'agit à présent de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents du SIAH du Croult et du Petit Rosne.

Conformément à l'article L.2122-7-1 du CGCT, l'élection des Vice-Présidents du SIAH se fait selon les mêmes modalités que l'élection du Président, c'est-à-dire par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Chaque Vice-Président, pour être élu, doit obtenir la majorité absolue (moitié des votes plus un) des suffrages exprimés. Il convient de noter que les suffrages exprimés excluent les votes blancs, nuls, les abstentions et les refus de voter.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Didier GUEVEL

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 5

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 5

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 60

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 31

Suffrages obtenus par Didier GUEVEL : 60

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L5211-8, L.5211-10, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2122-7-1,

Vu le Code électoral,

Vu les statuts du SIAH,

Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la délibération n°2020/49 du 02 septembre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents du SIAH Croult et Petit Rosne à 12,

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents,

Considérant les suffrages recueillis par Didier GUEVEL constituant la majorité absolue,

6- Election du/de la premier(e) Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET :

1 - Proclame Didier GUEVEL, élu en tant que premier Vice-Président du SIAH du Croult et du Petit Rosne ;

2 - Et autorise le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît JIMENEZ
Président du Syndicat



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/20

Affichée le : 04/09/2020

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-51

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7- Election du/de la deuxième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOU (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsout), Gilles WECKMANN (Montsout), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPAR (Epiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHÉ (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

7- Election du/de la deuxième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Exposé des motifs

Conformément à l'article L.2122-7.1 du CGCT, l'élection des Vice-Présidents du SIAH se fait selon les mêmes modalités que l'élection du Président, c'est-à-dire par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Chaque Vice-Président, pour être élu, doit obtenir la majorité absolue (moitié des votes plus un) des suffrages exprimés. Il convient de noter que les suffrages exprimés excluent les votes blancs, nuls, les abstentions et les refus de voter.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Marie-Claude CALAS

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 3

Bulletins nuls : 2

Bulletins blancs : 7

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 12

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 53

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 27

Suffrages obtenus par Marie-Claude CALAS : 53

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L.5211-8, L.5211-10, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2122-7-1,

Vu le Code électoral,

Vu les statuts du SIAH,

Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la délibération n°2020/49 du 02 septembre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents du SIAH Croult et Petit Rosne à 12,

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents,

Considérant les suffrages recueillis par Marie-Claude CALAS constituant la majorité absolue,

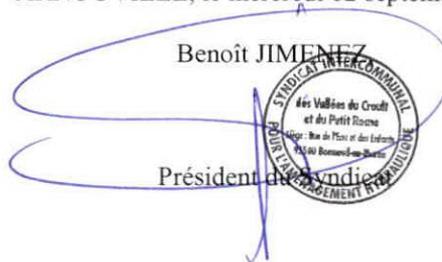
7. Election du/de la deuxieme Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET :

- 1 - Proclame Marie-Claude CALAS élue en tant que deuxieme Vice-Présidente du SIAH du Croult et du Petit Rosne ;
- 2 - Et autorise le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît JIMENEZ
Président du syndicat



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/20
Affichée le : 04/09/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



SARCELLES
COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-52

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8- Election du/de la troisième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOU (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt), Gilles WECKMANN (Montsourt), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPAR (Epiiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHE (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

8- Election du/de la troisième Vice-Président(e), du SIAH du Croult et du Petit Rosne



Exposé des motifs

Conformément à l'article L.2122-7-1 du CGCT, l'élection des Vice-Présidents du SIAH se fait selon les mêmes modalités que l'élection du Président, c'est-à-dire par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Chaque Vice-Président, pour être élu, doit obtenir la majorité absolue (moitié des votes plus un) des suffrages exprimés. Il convient de noter que les suffrages exprimés excluent les votes blancs, nuls, les abstentions et les refus de voter.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Maurice MAQUIN

2/ Laurence CARTIER-BOISTARD

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 5

Bulletins blancs : 3

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 8

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 57

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 29

Suffrages obtenus par Maurice MAQUIN : 56

Suffrages obtenus par Laurence CARTIER-BOISTARD : 1

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L.5211-8, L.5211-10, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2122-7-1,

Vu le Code électoral,

Vu les statuts du SIAH,

Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la délibération n°2020/49 du 02 septembre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents du SIAH Croult et Petit Rosne à 12,

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents,

Considérant les suffrages recueillis par Maurice MAQUIN, constituant la majorité absolue,

8- Election du/de la troisième Vice-Président(e) du SIAH du Coult et du Petit Rosne

SIAH

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET :

1 - Proclame Maurice MAQUIN élu en tant que troisième Vice-Président du SIAH du Coult et du Petit Rosne ;

2 - Et autorise le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît JIMENEZ

Président du SIAH

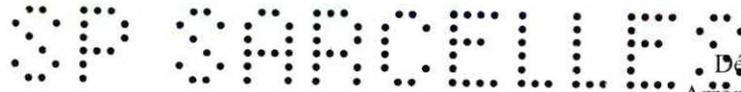


Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/20

Affichée le : 04/09/20

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-53

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9- Election du/de la quatrième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsault), Gilles WECKMANN (Montsault), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adéla GASPAR (Epiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHE (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

9- Election du/de la quatrième Vice-Président(e) du SIAH de Croult et du Petit Rosne

Exposé des motifs

Conformément à l'article L.2122-7-1 du CGCT, l'élection des Vice-Présidents du SIAH se fait selon les mêmes modalités que l'élection du Président, c'est-à-dire par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Chaque Vice-Président, pour être élu, doit obtenir la majorité absolue (moitié des votes plus un) des suffrages exprimés. Il convient de noter que les suffrages exprimés excluent les votes blancs, nuls, les abstentions et les refus de voter.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Christiane AKNOUCHE

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 1 (vote pour Benoit JIMENEZ, déjà élu Président)

Bulletins blancs : 1

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 3

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 62

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 32

Suffrages obtenus par Christiane AKNOUCHE : 62

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L.5211-8, L.5211-10, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2122-7-1,

Vu le Code électoral,

Vu les statuts du SIAH,

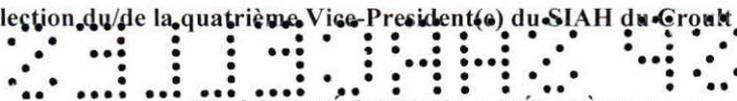
Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la délibération n°2020/49 du 02 septembre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents du SIAH Croult et Petit Rosne à 12,

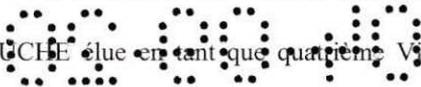
Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents,

Considérant les suffrages recueillis par Christiane AKNOUCHE constituant la majorité absolue,

9- Election du/de la quatrième Vice-Président(e) du SIAH du Coult et du Petit Rosne



LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET :



1 - **Proclame** Christiane AKNOUCHE élue en tant que quatrième Vice-Présidente du SIAH du Coult et du Petit Rosne ;

2 - **Et autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît JIMENEZ

Président du Syndicat

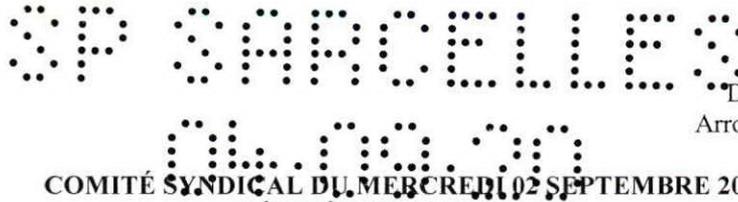


Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/20

Affichée le : 04/09/20

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-54

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10 - Election du/de la cinquième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsault), Gilles WECKMANN (Montsault), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adéla GASPAR (Epiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHE (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

10 - Election du/de la cinquième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne



Exposé des motifs

Le Président étant élu, il s'agit à présent de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents du SIAH du Croult et du Petit Rosne.

Conformément à l'article L.2122-7-1 du CGCT, l'élection des Vice-Présidents du SIAH se fait selon les mêmes modalités que l'élection du Président, c'est-à-dire par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Chaque Vice-Président, pour être élu, doit obtenir la majorité absolue (moitié des votes plus un) des suffrages exprimés. Il convient de noter que les suffrages exprimés excluent les votes blancs, nuls, les abstentions et les refus de voter.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Jean-Pierre LECHAPTOIS

2/ Philippe FEUGERE

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 6

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 6

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 59

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 30

Suffrages obtenus par Jean-Pierre LECHAPTOIS : 58

Suffrages obtenus par Philippe FEUGERE : 1

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L.5211-8, L.5211-10, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2122-7-1,

Vu le Code électoral,

Vu les statuts du SIAH,

Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la délibération n°2020/49 du 02 septembre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents du SIAH Croult et Petit Rosne à 12,

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents,

10 - Election du/de la cinquième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

SIAH

Considérant les suffrages recueillis par Jean-Pierre LECHAPTOIS constituant la majorité absolue,

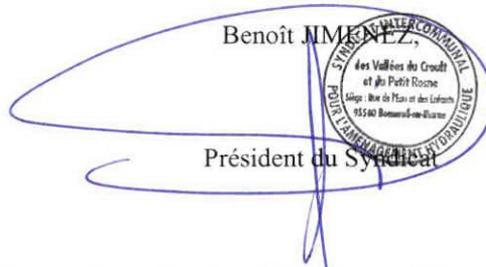
LECHAPTOIS

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET :

- 1 - **Proclame** Jean-Pierre CHAPTOIS élu en tant que cinquième Vice-Président du SIAH du Croult et du Petit Rosne ;
- 2 - **Et autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît JIMENEZ,



Président du Syndicat

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/20
Affichée le : 04/09/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



SARCELLES

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERGREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-55

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11 - Election du/de la sixième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiasis-lès-Louvres), Mouhammad ABDOL (Epiasis-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsout), Gilles WECKMANN (Montsout), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPAR (Epiasis-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiasis-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHE (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

11 - Election du/de la sixième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Exposé des motifs

Conformément à l'article L.2122-7-1 du CGCT, l'élection des Vice-Présidents du SIAH se fait selon les mêmes modalités que l'élection du Président, c'est-à-dire par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Chaque Vice-Président, pour être élu, doit obtenir la majorité absolue (moitié des votes plus un) des suffrages exprimés. Il convient de noter que les suffrages exprimés excluent les votes blancs, nuls, les abstentions et les refus de voter.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Jean-Robert POLLET

2/ Joëlle POTIER

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 2

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 8

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 10

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 55

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 28

Suffrages obtenus par Jean-Robert POLLET : 54

Suffrages obtenus par Joëlle POTIER : 1

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L.5211-8, L.5211-10, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2122-7-1,

Vu le Code électoral,

Vu les statuts du SIAH,

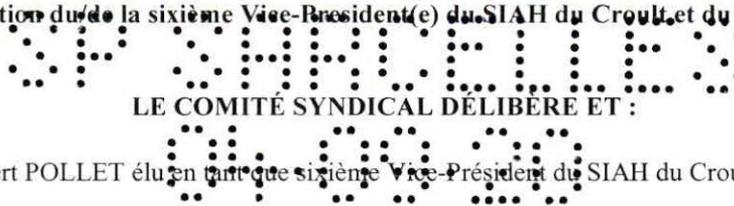
Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la délibération n°2020/49 du 02 septembre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents du SIAH Croult et Petit Rosne à 12,

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents,

Considérant les suffrages recueillis par Jean-Robert POLLET constituant la majorité absolue,

11 - Election du/de la sixième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne



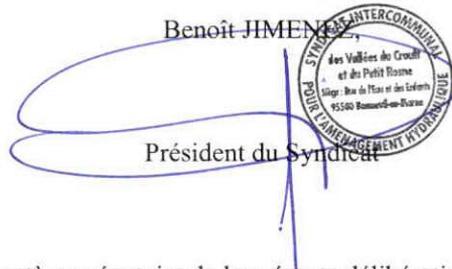
LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET :

1 - **Proclame** Jean-Robert POLLET élu en tant que sixième Vice-Président du SIAH du Croult et du Petit Rosne ;

2 - **Et autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît JIMENEZ



Président du Syndicat

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/20

Affichée le : 04/09/20

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-56

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12 - Election du/de la septième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsault), Gilles WECKMANN (Montsault), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adéla GASPAR (Epiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHE (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

12 - Election du/de la septième Vice-Président(e) du SIAH de Croult et du Petit Rosne

Exposé des motifs

Conformément à l'article L.2122-7-1 du CGCT, l'élection des Vice-Présidents du SIAH se fait selon les mêmes modalités que l'élection du Président, c'est-à-dire par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Chaque Vice-Président, pour être élu, doit obtenir la majorité absolue (moitié des votes plus un) des suffrages exprimés. Il convient de noter que les suffrages exprimés excluent les votes blancs, nuls, les abstentions et les refus de voter.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Cathy CAUCHIE

2/ Eric BATTAGLIA

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 1

Bulletins nuls : 4

Bulletins blancs : 2

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 7

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 58

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 30

Suffrages obtenus par Cathy CAUCHIE : 57

Suffrages obtenus par Eric BATTAGLIA : 1

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L.5211-8, L.5211-10, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2122-7-1,

Vu le Code électoral,

Vu les statuts du SIAH,

Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la délibération n°2020/49 du 02 septembre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents du SIAH Croult et Petit Rosne à 12,

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents,

Considérant les suffrages recueillis par Cathy CAUCHIE constituant la majorité absolue,

12 - Election du/de la septième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

2 3 1 5 2 4 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET:

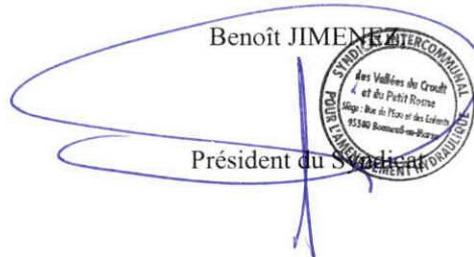
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 - Proclame Cathy CAUCHIE élue en tant que septième Vice-Présidente du SIAH du Croult et du Petit Rosne ;

2 - Et autorise le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît JIMENEZ



Président du SIAH

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/20

Affichée le : 04/09/2020

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



SARCELLES

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-57

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

13 - Election du/de la huitième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsout), Gilles WECKMANN (Montsout), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPAR (Epiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHÉ (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

13. Election du/de la huitième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Exposé des motifs

Conformément à l'article L. 2122-7-1, du CGCT, l'élection des Vice-Présidents du SIAH se fait selon les mêmes modalités que l'élection du Président, c'est-à-dire par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Chaque Vice-Président, pour être élu, doit obtenir la majorité absolue (moitié des votes plus un) des suffrages exprimés. Il convient de noter que les suffrages exprimés excluent les votes blancs, nuls, les abstentions et les refus de voter.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Tony FIDAN

2/ Marwan CHAMAKHI

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 2

Bulletins nuls : 1

Bulletins blancs : 12

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 15

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 50

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 26

Suffrages obtenus par Tony FIDAN : 49

Suffrages obtenus par Marwan CHAMAKHI : 1

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L.5211-8, L.5211-10, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2122-7-1,

Vu le Code électoral,

Vu les statuts du SIAH,

Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la délibération n°2020/49 du 02 septembre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents du SIAH Croult et Petit Rosne à 12,

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents,

Considérant les suffrages recueillis par Tony FIDAN, constituant la majorité absolue,

13. Election du/de la huitième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

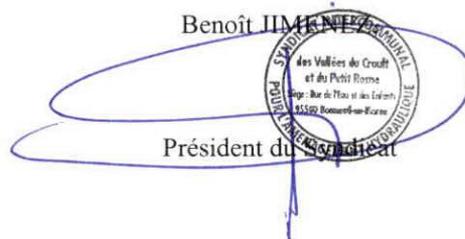
LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET :

1 - Proclame Tony FIDAN élu en tant que huitième Vice-Président du SIAH du Croult et du Petit Rosne ;

2 - Et autorise le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît JIMENEZ
Président du SIAH

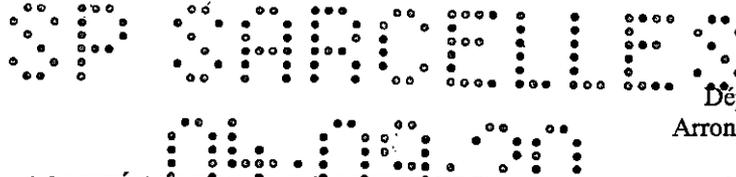


Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/20

Affichée le : 04/09/2020

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-58

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14 - Election du/de la neuvième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertränd KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMDALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt), Gilles WECKMANN (Montsourt), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPAR (Epiiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHE (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

14 - Election du/de la neuvième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Exposé des motifs

Le Président étant élu, il s'agit à présent de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents du SIAH du Croult et du Petit Rosne.

Conformément à l'article L.2122-7-1 du CGCT, l'élection des Vice-Présidents du SIAH se fait selon les mêmes modalités que l'élection du Président, c'est-à-dire par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Chaque Vice-Président, pour être élu, doit obtenir la majorité absolue (moitié des votes plus un) des suffrages exprimés. Il convient de noter que les suffrages exprimés excluent les votes blancs, nuls, les abstentions et les refus de voter.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Roland PY

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 2

Bulletins blancs : 5

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 7

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 58

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 30

Suffrages obtenus par Roland PY : 58

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L.5211-8, L.5211-10, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2122-7-1,

Vu le Code électoral,

Vu les statuts du SIAH,

Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la délibération n°2020/49 du 02 septembre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents du SIAH Croult et Petit Rosne à 12,

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents,

Considérant les suffrages recueillis par Roland PY, constituant la majorité absolue,

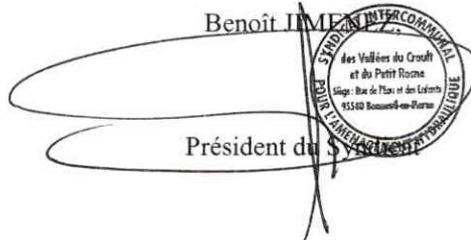
14 - Election du/de la neuvième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET :

- 1 - Proclame Roland PY élu en tant que neuvième Vice-Président du SIAH du Croult et du Petit Rosne ;
- 2 - Et autorise le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît IMEY
Président du Syndicat Intercommunal
des Vallées du Croult
et du Petit Rosne
Siège: Rue de Paris et des Lézards
95160 Bouvancourt-Beaumont



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/20
Affichée le : 04/09/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



SP SARCELLES

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-59

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15 - Election du/de la dixième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAQUI (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsout), Gilles WECKMANN (Montsout), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adéla GASPAR (Epiiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHÉ (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

15. Election du/de la dixième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne



Exposé des motifs



Le Président étant élu, il s'agit à présent de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents du SIAH du Croult et du Petit Rosne.

Conformément à l'article L.2122-7-1 du CGCT, l'élection des Vice-Présidents du SIAH se fait selon les mêmes modalités que l'élection du Président, c'est-à-dire par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Chaque Vice-Président, pour être élu, doit obtenir la majorité absolue (moitié des votes plus un) des suffrages exprimés. Il convient de noter que les suffrages exprimés excluent les votes blancs, nuls, les abstentions et les refus de voter.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Claude TIBI

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 1

Bulletins nuls : 1

Bulletins blancs : 8

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 10

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 55

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 28

Nombre de suffrages obtenus par Claude TIBI : 55

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L.5211-8, L.5211-10, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2122-7-1,

Vu le Code électoral,

Vu les statuts du SIAH,

Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la délibération n°2020/49 du 02 septembre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents du SIAH Croult et Petit Rosne à 12,

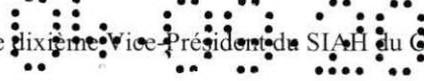
Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents,

Considérant les suffrages recueillis par Claude TIBI constituant la majorité absolue,

15 - Election ~~du/dela~~ dixième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne



LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET :



1 - **Proclame** Claude TIBI élu en tant que dixième Vice-Président du SIAH du Croult et du Petit Rosne ;

2 - **Et autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît JIMENEZ

Président du Syndicat

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/20

Affichée le : 04/09/2020

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



SARCELLES

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-60

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16 - Election du/de la onzième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiasis-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiasis-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAQUI (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsault), Gilles WECKMANN (Montsault), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPAR (Epiasis-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiasis-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHE (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

16 - Election du/de la onzième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Exposé des motifs

Le Président étant élu, il s'agit à présent de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents du SIAH du Croult et du Petit Rosne.

Conformément à l'article L.2122-7-1 du CGCT, l'élection des Vice-Présidents du SIAH se fait selon les mêmes modalités que l'élection du Président, c'est-à-dire par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Chaque Vice-Président, pour être élu, doit obtenir la majorité absolue (moitié des votes plus un) des suffrages exprimés. Il convient de noter que les suffrages exprimés excluent les votes blancs, nuls, les abstentions et les refus de voter.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Premier tour :

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Thierry FELLOULS

2/ Abdellah BENOURET

3/ Christian CHOCHOIS

4/ Pedro TRAVISCO

5/ Jean-Charles BOCQUET

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 2

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 2

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 63

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 32

Suffrages obtenus par Thierry FELLOULS : 9

Suffrages obtenus par Abdellah BENOURET : 17

Suffrages obtenus par Christian CHOCHOIS : 12

Suffrages obtenus par Pedro TRAVISCO : 3

Suffrages obtenus par Jean-Charles BOCQUET : 22

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il doit être procédé à un second tour.

16 - Election du/de la onzième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

FELLOULS

Deuxième tour :

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

BENOUARET

1/ Thierry FELLOULS

2/ Abdellah BENOUARET

3/ Christian CHOCHOIS

4/ Jean-Charles BOCQUET

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 2

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 2

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 63

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 32

Suffrages obtenus par Thierry FELLOULS : 8

Suffrages obtenus par Abdellah BENOUARET : 14

Suffrages obtenus par Christian CHOCHOIS : 12

Suffrages obtenus par Jean-Charles BOCQUET : 29

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il doit être procédé à un troisième tour dont la majorité est relative.

Troisième tour :

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Abdellah BENOUARET

2/ Christian CHOCHOIS

3/ Jean-Charles BOCQUET

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 1

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 3

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 4

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 61

16 - Election du/de la onzième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Suffrages obtenus par Abdellah BENOURET : 18

Suffrages obtenus par Christian CHOCHOIS : 12

Suffrages obtenus par Jean-Charles BOCQUET : 31

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L.5211-8, L.5211-10, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2122-7-1,

Vu le Code électoral,

Vu les statuts du SIAH,

Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la délibération n°2020/49 du 02 septembre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents du SIAH Croult et Petit Rosne à 12,

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents,

Considérant les suffrages recueillis par Jean-Charles BOCQUET constituant la majorité relative,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET :

1 - Proclame Jean-Charles BOCQUET élu en tant que onzième Vice-Président du SIAH du Croult et du Petit Rosne ;

2 - Et autorise le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît JIMENEZ
Président du Syndicat

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/20

Affichée le : 04/09/2020

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



SARCELLES

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-61

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17 - Election du/de la douzième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsout), Gilles WECKMANN (Montsout), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPAR (Epiiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHÉ (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

17 - Election du/de la douzième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Exposé des motifs

Le Président étant élu, il s'agit à présent de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents du SIAH du Croult et du Petit Rosne.

Conformément à l'article L.2122-7-1 du CGCT, l'élection des Vice-Présidents du SIAH se fait selon les mêmes modalités que l'élection du Président, c'est-à-dire par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Chaque Vice-Président, pour être élu, doit obtenir la majorité absolue (moitié des votes plus un) des suffrages exprimés. Il convient de noter que les suffrages exprimés excluent les votes blancs, nuls, les abstentions et les refus de voter.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Premier tour :

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Thierry FELLOULS

2/ Abdellah BENOURET

3/ Nicole BERGERAT

4/ Sylvain LASSONDE

5/ Frédéric DIDIER

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 65

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 33

Suffrages obtenus par Thierry FELLOULS : 5

Suffrages obtenus par Abdellah BENOURET : 7

Suffrages obtenus par Nicole BERGERAT : 21

Suffrages obtenus par Sylvain LASSONDE : 19

Suffrages obtenus par Frédéric DIDIER : 12

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il doit être procédé à un second tour.

17 - Election du/de la douzième Vice-Président(e) du SLAH du Croult et du Petit Rosne

BENOUARET

Deuxième tour :

BENOUARET

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Abdellah BENOUARET

2/ Nicole BERGERAT

3/ Sylvain LASSONDE

4/ Frédéric DIDIER

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 1

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 1

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 2

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 63

Nombre de suffrages pour une élection à la majorité absolue des suffrages exprimés : 32

Suffrages obtenus par Abdellah BENOUARET : 5

Suffrages obtenus par Nicole BERGERAT : 27

Suffrages obtenus par Sylvain LASSONDE : 16

Suffrages obtenus par Frédéric DIDIER : 15

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il doit être procédé à un troisième tour dont la majorité est relative.

Troisième tour :

Le Président ayant appelé les candidatures, ont été candidat(es) les personnes suivantes :

1/ Nicole BERGERAT

2/ Sylvain LASSONDE

3/ Frédéric DIDIER

Il est proposé au Comité Syndical de procéder aux opérations de vote électronique secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 65

Refus de vote : 0

Abstentions : 2

Bulletins nuls : 1

Bulletins blancs : 1

Total des refus de vote/abstentions/bulletins blancs/bulletins nuls : 4

Suffrages exprimés (nombre de présents moins refus de vote, abstentions, bulletins blancs et nuls) : 61

17 - Election du/de la douzième Vice-Président(e) du SIAH du Croult et du Petit Rosne

CECI EXPOSÉ

Suffrages obtenus par Nicole BERGERAT : 30

Suffrages obtenus par Sylvain LASSONDE : 14

Suffrages obtenus par Frédéric DEBIER : 17

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L.5211-8, L.5211-10, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2122-7-1,

Vu le Code électoral,

Vu les statuts du SIAH,

Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la délibération n°2020/49 du 02 septembre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents du SIAH Croult et Petit Rosne à 12,

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents,

Considérant les suffrages recueillis par Nicole BERGERAT, constituant la majorité relative,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET :

1 - Proclame Nicole BERGERAT élue en tant que douzième Vice-Présidente du SIAH du Croult et du Petit Rosne ;

2 - Et autorise le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît JIMENEZ

Président du Syndicat



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/20

Affichée le : 04/09/2020

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



SP SARCELLES

Département du VAL D'OISE

Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-62

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

18 – Lecture de la Charte de l'Elu Local

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epias-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epias-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsout), Gilles WECKMANN (Montsout), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPAR (Epias-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epias-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHÉ (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

13 - Lecture de la Charte de l'Élu Local

EXPOSÉ DES MOTIFS

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 prévoit que, lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le nouveau Maire doit donner lecture de la charte de l'Élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire doit remettre aux Conseillers Municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L. 2123-1 à L. 2123-35 et R. 2123-1 à D. 2123-28).

Par transposition de ces textes, applicables aux syndicats mixtes, le Président donne lecture de la charte de l'Élu local et demande aux services de diffuser les documents précités.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-1-1, L.2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à D.2123-28,

Vu la Charte de l'Élu Local,

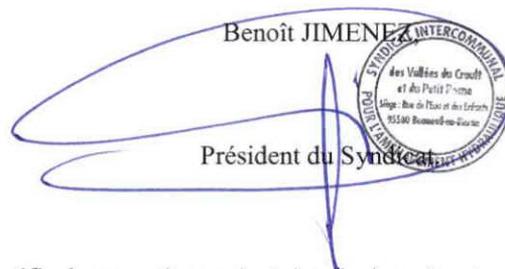
Considérant la lecture de la Charte de l'Élu Local par le Président du SIAH,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Prend acte** de la lecture de la charte de l'Élu local par le Président du SIAH du Croult et du Petit Rosne,
- 2- **Prend acte** de la diffusion de la charte de l'Élu local et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L. 2123-1 à L. 2123-35 et R. 2123-1 à D. 2123-28),
- 3- **Et autorise** le Président à signer tout acte afférant à cette lecture et à cette diffusion.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît JIMENEZ
Président du Syndicat



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de

légalité le : 04/09/2020

Affichée le : 04/09/2020

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DÉLIBÉRATION N° 2020-63

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

19 – Fixation des indemnités du/de la Président(e) et des Vice-Président(e)s.

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOU (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsault), Gilles WECKMANN (Montsault), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPARD (Epiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHE (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
19 → Fixation des indemnités du/de la Président(e) et des Vice-Président(e)s.

EXPOSE DES MOTIFS

Les textes¹ prévoient que lorsque le Comité Syndical est renouvelé, la délibération fixant les indemnités du Président et des Vice-présidents intervient dans les trois mois suivant son installation.

Le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de la Fonction Publique et en référence avec une population. La population à prendre en compte pour le SIAH, sur la base de l'article R. 2151-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, est la population totale, soit, pour le SIAH, 250 157 habitants.

Sur la base de cette population, le taux maximal d'indemnités pour le Président est défini à 37,41 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique (1 027) correspondant à 3 889,40 €, soit, avec 37,41 %, une indemnité brute mensuelle de 1 455,02 €. Concernant les Vice-Présidents, le taux maximal est de 18,70 % de ce même indice, soit une indemnité brute mensuelle de 727,32 €.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-12 alinéa 4 relatif à la fixation des indemnités du Président et des Vice-présidents, et son article R. 2151-4 relatif à la référence indemnitaire à prendre en compte,

Considérant la fixation de ces indemnités rendue obligatoire dans les trois mois suivant l'installation du comité syndical,

Considérant la population du SIAH du Croult et du Petit Rosne soit 250 157, entrant ainsi dans la catégorie de population de 150 000 à 399 999 habitants,

Considérant, en application de la strate de population précitée, le taux maximal d'indemnités pour le Président défini à 37,41 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique (1 027) correspondant à 3 889,40 €, soit, avec 37,41 %, une indemnité brute mensuelle de 1 455,02 €,

Considérant, en application de la strate de population précitée, concernant les Vice-Présidents, le taux maximal de 18,70 % de ce même indice, soit une indemnité brute mensuelle de 727,32 €.

¹ Article L. 5211-12 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
19 → Fixation des indemnités du/de la Président(e) et des Vice-Président(e)s.

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Fixe** les indemnités du Président à un taux maximal de 37,41 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique (1 027) soit 1 455,02 € bruts mensuels,
- 2- **Fixe** les indemnités des Vice-Présidents à un taux maximal de 18,7 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique (1027) soit 727,32 €,
- 3- **Précise** que ces indemnités font l'objet des cotisations et charges dans le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur,
- 4- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à la fixation des indemnités du/de la Président(e) et des Vice-Président(e)s.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît JIMENEZ,

Président du Syndicat.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/09/2020
Affichée le : 04/09/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



SARCELLES

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-64

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

20 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du mercredi 05 février 2020

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 06 août 2020, s'est réuni le 02 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET, doyen d'âge du Comité Syndical,

L'an deux mille vingt, le deux septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le 06 août 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Martine BIDEL, déléguée de la commune de Le Mesnil-Aubry

Nombre de présents : 76

Dont 62 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Véronique ALEXANDRE (Andilly), Pascal TESSE (Bouffémont), Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA (Ezanville), Jean-Robert POLLET (Ezanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Maxime THORY (Montmorency), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop), Thierry FELLOULS (Saint-Brice-Sous-Forêt), Norah TORDJMAN (Saint-Brice-Sous-Forêt)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Florence MATT (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Ecouen), Eric MALLE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES (Epiais-lès-Louvres), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Ramzi ZINAOU (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS (Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Marwan CHAMAKHI (Goussainville), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Robert GAGNET (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Yves MURRU (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Gérard DREVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Frédéric DIDIER (Vémars), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel), Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsout), Gilles WECKMANN (Montsout), Philippe DUPE (Villaines-sous-Bois), Pascale BARBE (Villaines-sous-Bois)

Absents et représentés (3) :

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles),

CAPV : Jean-Pierre DAUX (Montmorency) donne pouvoir à Maxime THORY (Montmorency),

CCCPF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) donne pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France).

Présents sans droit de vote :

CAPV : Marie-France MOSOLO (Domont)

CARPF : Bernard BREGEAT (Bonneuil-en-France), Adélia GASPAR (Epiais-lès-Louvres), Daniel DOUY (Epiais-lès-Louvres), Abdelwahab ZIGHA (Goussainville), Nordine HABIBECHE (Louvres), Frédéric NAVAS (Louvres), Sylviane BARBU (Sarcelles), Isabel PLO (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Adeline COURTOIS (Vémars), Christian MAUCLER (Villeron), Djida DJALLALI-TECHTACH (Villiers-le-Bel), Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

Exposé des motifs

L'article 25 du règlement intérieur du Comité du Syndicat prévoit que les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du Préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le Comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. Cette rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du 05 février 2020 a été validé par David DUPUTEL, secrétaire de séance, délégué de la commune de SAINT-WITZ.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

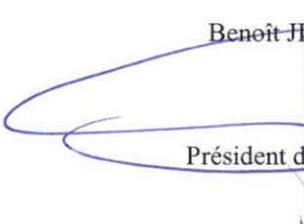
Vu le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 05 février 2020,

Considérant la nécessité d'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 05 février 2020,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le procès-verbal du Comité du Syndicat du 05 février 2020,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

ARNOUVILLE, le mercredi 02 septembre 2020

Benoît JIMENEZ,

 Président du Syndicat


Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : *04/09/2020*
 Affichée le : *04/09/2020*
 Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.